

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2016

Facilité Multi-Tranches

Afrique du Sud

Eskom

Le Conseil d'administration de l'Agence française de développement :

- 1) autorise le Directeur Général de l'Agence française de développement à signer l'accord-cadre portant sur la mise en place d'une ligne de crédit non confirmée (ci-après « l'Accord-Cadre Multi-Tranches ») avec Eskom Holdings Soc Ltd aux conditions suivantes :
 - Objet : Financement partiel du programme de renforcement du réseau électrique haute tension d'Eskom Holdings Soc Ltd
 - Montant : Quatre cents millions d'euros
 - Durée : 3 ans à compter de la signature de l'Accord-Cadre Multi-Tranches
 - Garantie de l'Etat sud-africain ;
- 2) autorise le Directeur Général de l'Agence française de développement à consentir un prêt d'un montant de cent millions d'euros au titre de cet Accord-Cadre Multi-Tranches aux conditions décrites dans la résolution jointe aux présentes ;
- 3) autorise le Directeur Général de l'Agence française de développement à consentir les prêts suivants au titre de cet Accord-Cadre Multi-Tranches, sous réserve de rendre compte de ces octrois au Conseil d'administration de l'Agence française de développement, intégré dans le Compte rendu des décisions prises par le Directeur Général ;
- 4) La délégation visée au point 3 est consentie avec faculté de subdéléguer.

CZA 1121

Bénéficiaire : 335 011



 Vu et certifié conforme